



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois juin deux mille dix-sept à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 15 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 36

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de conseillers votants : 30

Etaient présents (28) : Mmes et MM AYMARD, CAMMAS, COSTE, DEJEAN, DOLO, DOUENCE, FERMY, GAJDOWSKI, GINESTET, GOURAUD, HOEB-PELISSIE, LACAM, LACAN, LAFON, LAPEYRE, LINON, MARCILLAC, MERCADIER, MIGNOT, NODARI, PASQUIER, POUGET, RICARD, FERMY M. (suppléant M. SAUVIER), TISON, VALETTE, VAQUIE, VERINES.

Absents représentés (2) : M. DEHAINAULT donne pouvoir à M. GOURAUD, M. DEGLETAGNE donne pouvoir à M. MERCADIER,

Absents-excuses (1) : Mmes et MM. CRAYSSAC.

Absents (5) : Mmes et MM FIGEAC, JACQUET, MOLES, PINSARD, TEULIER.

Madame RICARD Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Objet : Urbanisme - examen et approbation du transfert des dossiers communaux

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que suite au transfert de la compétence PLUi, des communes ont sollicité le transfert de dossiers de modification ou de révision de leur document d'urbanisme.

Ces sollicitations sont les suivantes :

- Lalbenque : 2 modifications du PLU
- Lugagnac : révision de la carte communale
- Beauregard : modification du PLU
- Aujols : mise en conformité du PLU pour extension de la carrière

Il précise que lors du Bureau Communautaire du 16 juin 2017, les membres ont décidé que les communes qui sollicitent un transfert de dossiers financent intégralement la procédure. Il a été proposé de diminuer le fonds de concours de la mandature (20 000 €) du montant de la procédure.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1°) d'approuver le transfert des dossiers de modification ou de révision des documents d'urbanisme des communes de Lalbenque, Lugagnac, Beauregard et Aujols ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération ;

3°) de conférer au Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme au registre

A Lalbenque, le 29 juin 2017

Le Président

Jacques POUGET

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture le 30 JUIN 2017

Publié ou notifié le 30 JUIN 2017

Le Président

Maison Communautaire

38 place de la Bascule

46230-LALBENQUE

Tél. : 05 65 24 22 50

Fax : 05 65 24 53 85



Maison Communautaire

38 place de la Bascule

46230 LALBENQUE

Tél. : 05 65 24 22 50

Fax : 05 65 24 53 85